

AUTORISATION DE CONDUITE

GERBEURS SELON R. 485

Réf: SSTAF-AT-01
MAJ : 27/08/24

Objectifs de la formation et compétences visées

A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :

- Connaître la réglementation sur la conduite de chariots élévateurs ou gerbeurs
- Conduire et d'utiliser en sécurité les chariots de la catégorie R485 pour lesquels il sera habilité par l'employeur
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Modalités de suivi et d'exécution de la formation

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant)
- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoir et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mises en situation pratique
- Evaluation sommative pratique au moyen de mises en situation pratique
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisées et informations complémentaires

CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31768 – Chariot automoteur
- NSF 311 – Transport, manutention, magasinage

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail
- **Formation et évaluation obligatoire** : Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail et arrêté du 2 décembre 1998
- **Recommandation R.485** de l'Assurance Maladie.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs
- Responsable pédagogique

- Service administratif
- Service qualité
- Service relations clients

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60 % du temps de formation

MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition par l'entreprise d'accueil :
 - Zone d'évolution sans coactivité
 - Appareils sur lesquels les bénéficiaires doivent être formés et évalués
 - Installations de stockage, charges, autres équipements (selon les tâches assignées)
- Les appareils utilisés en formation et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) doivent être conforme à la réglementation (dont VGP) et entretenus. **La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées**
- Chaque apprenant doit être équipé de ses EPI personnels. **Le formateur n'est pas autorisé à fournir ses EPI aux apprenants** (R4312-8 et R4313-82 du Code du Travail)

Accessibilité Handicap

L'ORGANISME DE FORMATION s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de cette formation à tous. Pour accompagner au mieux les Personnes en Situation de Handicap, nous vous remercions de vous rapprocher de notre Référent Handicap pour étudier avec vous les conditions d'adaptations de la formation.

Programme de la formation

- **Contenu théorique**
 - Appliquer la réglementation en matière de prévention
 - Identifier les obligations et responsabilités des différents acteurs
 - Différencier les technologies et caractéristiques des appareils
 - Prévenir les risques courants pendant l'exploitation des appareils
- **Contenu pratique**
 - Evaluer l'adéquation de l'équipement à l'opération envisagée
 - Réaliser les vérifications courantes et l'entretien (prise et fin de poste)
 - Conduire et manœuvrer lors des opérations pour lesquelles l'engin est conçu
 - Identifier et analyser les risques en situation de conduite

Public visé : Utilisateur de chariots automoteurs de manutention à conducteur accompagnant, ne maîtrisant pas encore la conduite, ou déjà formés et devant être évalués ou réévalués quant à leur capacité à conduire en sécurité.

Nombre de participants : 6 participants maximum

Format : Présentiel dans vos locaux

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est demandé

Modalités et délai d'accès : Formation accessible sur mesure en fonction des besoins et disponibilités spécifiques du bénéficiaire

Modalités d'évaluation : Cas pratique, Test d'évaluation des compétences

Rythme : A définir selon l'employeur

Tarif : Nous consulter

Durée : 7 heures (1 jour)